



6- Emplacements réservés



Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en
date du *5 juillet 2007*



ETUDE REALISEE PAR :
Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
François Seigneur
225, rue Saint-Fuscien 80 000 Amiens
Tel 03.22.53.70.72 Fax 03.22.53.70.71

REVISION DU POS
ELABORATION DU PLU

COMMUNE DE EMBREVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

L'inscription d'un emplacement réservé au P.L.U. permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Conformément à l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme, les annexes du dossier de POS/PLU comprennent « la liste des emplacements réservés, mentionnés à l'article R.123-18 (II, 3°), leur destination, leur superficie et l'indication des collectivités, services et organismes publics bénéficiaires ».

Les articles L.123-1-8 et R.123-11 prévoient que le POS/PLU peut fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.

L'inscription d'un emplacement réservé rend le (ou les) terrain(s) concerné(s) inconstructible(s) pour toute autre opération que l'équipement projeté, à l'exception des constructions à caractère précaire (article L.423-1 du Code de l'Urbanisme).

Néanmoins, le propriétaire d'un emplacement réservé par le P.L.U. peut dès que le plan est rendu public, mettre la collectivité ou le service public en demeure d'acquérir son terrain qu'il soit bâti ou non conformément aux dispositions de l'article L 123-2 du C.U.*

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Extension de l'école ;	Commune	1560 m ²
2	Aménagement de carrefour ;	Commune	390 m ²
3	Aménagement d'un espace public permettant de faire la liaison entre la mairie et le stade ;	Commune	1090 m ²
4	Création de voirie, depuis la rue des Huguenots, pour l'accès à une zone d'urbanisation future ;	Commune	300 m ²
5	Élargissement et aménagement de voirie : Rue de la Croix Jacques Grognet, rue Pierre de Coubertin, la partie longeant le cimetière jusqu'à la route départementale ;	Commune	1285 m ²
6	Création de stationnement devant le cimetière ;	Commune	5170 m ²
7	Création de voirie depuis le chemin rural n°3 permettant, à long terme, l'accès à une zone d'urbanisation future ;	Commune	890 m ²
8	Création d'une voirie d'accès pour la zone d'activités depuis la voie communale n°2 ;	Commune	1340 m ²
9	Extension du cimetière	Commune	1050 m ²
10	Création d'un cheminement piéton de deux mètres d'emprise	Commune	45 m ²